Juin 2019

Propositions « mobilisation nationale pour l'emploi et les transitions »

PRIORITE 1 - Une politique de soutien à l'emploi associatif à travers la création d'un dispositif d'emploi socialement utile appuyant le projet associatif

- ✓ **38 000 ESU**

Nous demandons la création d'une ligne budgétaire de soutien direct à l'emploi socialement utile en appui au projet associatif, qui s'ajouterait aux lignes de crédits existantes dont celle visant le financement des Parcours Emploi Compétences permettant le financement de 38 000 emplois socialement utiles afin de soutenir et aider à la professionnalisation des projets associatifs, tout particulièrement dans les petites et moyennes associations.

- ✓ **Moyens pour financer cette politique**

Le chiffre de 38 000 correspond aux 35% de contrats aidés supprimés sur un an en 2018[1]. Le financement de ces emplois socialement utiles pourrait être alimenté par 3% du Plan d'Investissement Compétences, ciblant particulièrement l'emploi des jeunes et des seniors. Autre moyen de financement, la piste ouverte par le rapport sénatorial du financement de ces emplois socialement utiles via un transfert d'une partie des exonérations générales des cotisations patronales et des dépenses fiscales qui relèvent de la politique des « services à la personne » doit également être étudiée.

- ✓ **Expériences régionales réussies sur ce type d'emploi**

Cette proposition s'appuie sur des expériences réussies en région. Certaines régions ont mis en place des politiques alliant emploi et consolidation économique associative, à l'instar de la région Centre Val de Loire avec le dispositif Cap'Asso, créé en 2005. Il s'agit d'une aide à l'emploi associatif via un soutien financier aux associations en vue de pérenniser l'emploi. Il est complété par un dispositif d'accompagnement des associations qui conseillent les structures en amont de l'instruction du dossier (analyse de la demande et des projets, orientation vers le dispositif adéquat et aide au montage du dossier). Depuis 2005, 1579 emplois ont été créés, 1072 postes ont été consolidés.

- ✓ **Modalités de fonctionnement similaires aux postes FONJEP**

Ce dispositif constituerait un financement direct à l'emploi sur 3 ans, réservé aux primo-employeurs, petites et moyennes associations. A l'instar des postes FONJEP, cette aide aurait pour objectif de permettre de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. L'expérience du FONJEP dans le secteur de l'éducation populaire, se basant sur un soutien dans la durée et un appui aux activités associatives, doit servir d'exemple. L'attribution d'un poste serait subordonnée à la capacité de l'association à financer le complément du coût du poste, soit par des ressources émanant d'autres partenariats, soit par de l'autofinancement. Le dispositif pourrait viser prioritairement les jeunes et les personnes en fin de carrière, qui ne sont pas les cibles des Parcours Emploi Compétences

PRIORITE 2 - Donner les moyens nécessaires au fonds de développement pour la vie associative pour le positionner en financement structurel pour la vie associative

---

[1] DARES indicateurs juin 2018, n°205

Juin 2019

- ✓ Moyens nécessaires au FDVA, nous estimons à 230 millions d'euros :
  - Pour couvrir les besoins en formation des bénévoles, nous estimons qu'il faut porter le volet formation à 30 millions d'euros permettant de former 600 000 responsables associatifs contre 180 000 aujourd'hui ;
  - Pour compenser pleinement la disparition du système de réserve parlementaire, un budget de 50 millions d'euros devrait être affecté au soutien aux projets territoriaux (25 millions dans le budget 2018).
  - Pour financer le CEC, l'étude d'impact prévue par la loi prévoit un montant de 46 millions d'euros (celui-ci devrait cependant être renforcé dans la perspective d'un accès plus large au CEC pour les bénévoles – voir plus loin).
  - Enfin pour financer une politique forte sur la ligne développement de la vie associative (soutien aux dispositifs d'information et accompagnement territoriaux et animation de ceux-ci, soutien aux têtes de réseaux associatives transversales, soutien à la structuration), 100 millions d'euros doivent être prévus.
  - A cela doivent s'ajouter les moyens nécessaires au fonctionnement de l'administration, en particulier déconcentrée

- ✓ Parmi les sources de financements de ce nouveau FDVA :
  - Le fléchage des comptes bancaires inactifs sur le dispositif
  - Les 25 millions d'euros manquants de l'ex réserve parlementaire qui allait aux associations
  - L'ouverture de la possibilité pour les entreprises d'abonder ce fonds, ce qui signifie sa transformation juridique en un véritable fonds, en effet aujourd'hui il est une ligne de crédit dans le tableau budgétaire.

PRIORITE 3 - Soutenir l'accompagnement des associations et les dispositifs associés aujourd'hui très faiblement dotés :

- ✓ Les dispositifs d'accompagnement existants :

Juin 2019

Pour les petites et moyennes associations employeuses, un soutien et un ciblage renforcé pour le DLA, qui accompagne aujourd'hui seulement 4% des associations par an et aux CRIB/MAIA/PAVA pour les associations non-employeuses, qui sont actuellement très faiblement dotés.

- ✓ L'ambition à leur donner pour les rendre véritablement impactant pour le monde associatif :
  - Afin que le DLA puisse accompagner 20% par an des associations, son budget pourrait prévoir une montée en charge pour accompagner 10% des associations en 2019 (contre 4% aujourd'hui), puis 15% en 2020 et 20% en 2021, soit un budget de première étape à 21,5 millions d'euros.

  - Le CRIB a été doté en 2018 d'un budget de 1,2 million d'euros pour les associations non-employeuses soit un budget de 0,94 cts d'euros par association s'il devait couvrir les 1 120 000 associations non-employeuses. Un soutien de 100 euros en moyenne pour 10% des associations non-employeuses reviendrait à porter le budget du CRIB à 11 millions d'euros.

PRIORITE 4 – Soutenir la montée en charge du service civique :

Les associations se sont fortement mobilisées, depuis 2010, dans la création et le développement du Service Civique. Ce dispositif fédérateur, dont les résultats sont aujourd'hui éprouvés tant sur l'insertion citoyenne et professionnelle des jeunes que sur le développement de nos territoires et le renforcement de notre cohésion nationale, devait être rendu « universel » et accessible à tous les jeunes. C'est d'ailleurs là l'un des engagements du Président de la République Emmanuel Macron, qui s'engageait en avril 2017 devant les associations, à « rendre le Service Civique accessible à tous les jeunes » et à « développer en particulier son accessibilité aux jeunes les plus en difficulté ».

La dynamique d'universalisation du Service Civique consistant à offrir, chaque année, davantage de missions de qualité et propres à l'épanouissement des volontaires est en parfaite cohérence avec la volonté du gouvernement d'encourager l'engagement des jeunes générations et de promouvoir la cohésion nationale, notamment à travers le projet de Service National Universel.

Cependant, alors que cet engagement impliquerait de développer massivement le nombre de missions de Service Civique proposées aux jeunes, les associations sont aujourd'hui, faute de crédits, intimées de limiter leur capacité d'accueil. Les 50M€ supplémentaires accordés par l'Etat en 2019 par rapport à 2018 permettent de stabiliser le dispositif en finançant les missions des jeunes entrés en plus grand nombre que prévu fin 2018 mais ne donnent pas la possibilité de poursuivre son développement, alors que la demande des jeunes va croissant.

A l'heure de la « société de l'engagement » voulue par le président de la République, il nous semble aujourd'hui essentiel d'assumer cette ambition forte en relançant, dès 2020, la dynamique de développement initiée en 2015.

- ✓ Le PLF 2020 pourrait viser un objectif de 180 000 jeunes mobilisés en Service sur des missions de 6 à 12 mois pour une durée. Afin que les engagements du Président de la République de « rendre le service civique universel » et « accessible à tous les jeunes, même aux jeunes les plus

en difficulté » soient respectés, les moyens alloués à ce dispositif doivent être prévus en conséquence pour les prochaines années.

- ✓ Nous nous proposons également de réfléchir collectivement à la place du Service Civique dans la "société de l'engagement" en organisant un séminaire de réflexion associant gouvernement, parlementaires et acteurs. Ce séminaire devrait permettre de réaffirmer les ambitions de notre nation en la matière. Nos associations ont fait de nombreuses propositions concrètes pour réussir le développement d'un Service Civique de qualité et restent mobilisées pour réussir ce défi collectif.